France : les descendants d’immigrés (huit millions) se disent autant discriminés que les immigrés (7,2 millions)

22/11/2024 à 18h57



La France compte 7,2 millions d’immigrés – dont un tiers a acquis la nationalité française –, soit 10,6 % de la population. Le pays compte également huit millions de descendants d’immigrés. Immigrés ou descendants, plus de 45 % d’entre eux sont originaires du continent africain.

La situation sociale des descendants d’immigrés est meilleure que celle de leurs parents. Cela est vrai quelles que soient leurs origines : leur niveau de vie est plus favorable, leurs conditions de logement aussi. **En revanche, les descendants d’immigrés déclarent autant que les immigrés avoir été discriminés.** C’est ce qui ressort d’une enquête de l’Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), publiée jeudi et intitulée « France, portrait social. Edition 2024 ». […]

Si l’on s’intéresse aux origines géographiques des personnes déclarantes, le vécu de discrimination varie de façon importante. Les descendants d’immigrés d’origine européenne sont « *moins nombreux à rapporter des expériences de discrimination (13 %) que les immigrés des mêmes origines (19 %)* » . En revanche, souligne l’Insee, il existe un « paradoxe

de l’intégration »pour les individus aux descendances extra-européennes : « *Alors qu’ils sont nés en France et y ont majoritairement effectué leur scolarité, ils déclarent plus souvent avoir subi de discriminations que les immigrés de même origine.* » C’est le cas de 34 % des enfants d’immigrés d’origine asiatique et africaine, contre 26 % des immigrés de la première génération de même origine. […]

Plus de 45 % des immigrés considèrent ainsi ne pas être vus comme français. C’est beaucoup moins le cas de leurs descendants (20 %) même si la proportion augmente pour ceux de descendance africaine ou asiatique (29 %).

Le Monde